



Publié sur *L'Est Eclair* (<http://www.lest-eclair.fr>)

[Accueil](#) > 38 000 bouteilles de rosé des Riceys et des contraintes

38 000 bouteilles de rosé des Riceys et des contraintes

Par *Sandra ROGER*

Créé le 26/05/2012 10:40

En 2012, ce sont quelque 38 000 bouteilles de rosé des Riceys prévues et quelques contraintes en plus au niveau des contrôles de l'AOC. C'est en résumé ce qui ressort de l'assemblée générale de jeudi soir du syndicat des producteurs de l'AOC rosé des Riceys, présidé par Pascal Morel. Une grande partie de la réunion a ainsi consisté à rappeler les contraintes et autres contrôles, en partie nouveaux, qui réglementent l'ODG (organisme de défense et de gestion) qu'est le syndicat.

« On refait une liste officielle des élaborateurs connus du rosé des Riceys », commence le président. Chaque producteur connu, au nombre d'une trentaine, a donc reçu un formulaire à remplir afin d'élaborer cette liste. Il rappelle que les vendeurs de raisins pour l'appellation AOC rosé des Riceys doivent faire une déclaration d'identification. Et ce, pour assurer la traçabilité du produit de la vigne à la bouteille terminée. C'est au nom de cette traçabilité - garantie de la qualité du produit - que les contrôles se multiplient en cours d'année dans les exploitations, mais aussi d'un bout à l'autre de la production du vin (à la parcelle, au pressoir et au produit) et au sein même de l'ODG.

Un vin de passionnés

« Les contraintes administratives sont de plus en plus pesantes pour notre petite AOC et ça devient un casse-tête pour gérer l'AOC. En plus, ce qui est valable aujourd'hui n'est pas forcément valable demain. Il y a un manque de souplesse et de pédagogie. Aujourd'hui, on applique la sanction et on discute après », regrette Pascal Morel, en espérant que ces contraintes n'en viennent pas à « décourager » les producteurs de ce « vin de passionnés » et à la production finalement confidentielle et inégale selon les années en fonction de la qualité de la récolte. On rappelle que les parcelles en AOC rosé des Riceys sont également en AOC champagne et que le viticulteur choisit la destination des raisins avant la vendange. Ainsi, en 2008, on a produit 44 000 bouteilles (17 producteurs) ; en 2009, 70 000 bouteilles (25 producteurs) ; en 2010, 53 000 bouteilles (21 producteurs). Et on prévoit donc 38 000 bouteilles cette année, si les douze producteurs de la vendange 2011 qui revendiquent 287 hl en appellation AOC rosé des Riceys obtiennent leur autorisation de mise sur le marché suite aux dégustations prévues à partir du 13 juin.

Même si le contrôle interne n'est plus nécessaire puisque la totalité de la production est contrôlée en externe par l'Aidac (association d'inspection des appellations de la Champagne), le syndicat a prévu de le maintenir dans un but « pédagogique », afin, entre producteurs, d'évaluer les vins et de se parler sans tabous et permettre à tous de

s'améliorer.

Autre objectif du syndicat : faire mieux connaître ce vin à l'extérieur. « C'est un produit d'appel pour les Riceys. C'est unique », constate Pascal Morel. Le syndicat envisage ainsi d'organiser une manifestation à Paris afin de faire encore connaître ce vin aux journalistes de la presse spécialisée notamment. Et ce, sachant que certaines revues dédiées au vin en ont déjà parlé ces dernières années.

Photos / vidéos

Auteur :

Légende :

Visuel 1:



URL source: <http://www.lest-eclair.fr/article/a-la-une/38-000-bouteilles-de-rose-des-riceys-et-des-contraintes>